



Synthèse

du

Dialogue Territorial

sur la gestion quantitative
de la ressource en eau

Juin 2024



Contexte

Comme l'ensemble de la France, le département de la Drôme subit fortement les effets du changement climatique, avec en particulier les épisodes de sécheresse, répétés et plus marqués ces dernières années. Sur la quasi-totalité du département de la Drôme, les prélèvements en eau dépassent les ressources disponibles.

Ces déséquilibres conduisent à des situations de tension sur la ressource en eau, à la dégradation des milieux naturels et des écosystèmes de plus en plus fréquentes et durables.

Face à ces constats, une gestion équilibrée de la ressource en eau est primordiale pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable des populations, préserver les milieux aquatiques et naturels, et satisfaire les usages économiques pour l'agriculture, l'industrie et l'activité touristique.

Pour ce faire, le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire est renforcé car la situation impose une prise de conscience collective dépassant les conflits et les postures de concurrence entre usages et acteurs pour construire une vision commune :

“ Partager la ressource en eau, préserver les milieux et concilier les usages de l'eau, en faisant converger l'ensemble de nos politiques publiques. ”

Démarche de Dialogue Territorial

Le Département de la Drôme, l'Etat et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont initié fin 2023 les Assises Drômoises de l'eau pour construire, grâce au dialogue territorial et à l'intelligence collective, une vision départementale partagée en :

- ❖ **Mobilisant tous les acteurs de l'eau du territoire ;**
- ❖ **Décloisonnant les thématiques et les acteurs pour lancer une dynamique de réseau ;**
- ❖ **Créant un lieu de dialogue et d'écoute**



Il est à noter que cette démarche de dialogue territorial porte sur la gestion structurelle de la ressource en eau. Toutefois les actions de la synthèse ne doivent pas venir en contradiction avec l'enjeu qualité qui n'a pas été spécifiquement traité.





Synthèse

Le présent document est issu de la matière produite par les participants lors des différentes étapes de ce dialogue territorial.

La richesse des échanges a mis en évidence les priorités partagées par l'ensemble des acteurs et les éventuels éléments de dissensus.

L'ensemble des actions fait l'objet de fiches détaillant les modalités de mise en œuvre, les acteurs concernés, ainsi que les conditions de réussite de l'action et les points de vigilance évoqués par les participants.

100 Structures en lien avec l'eau

Elus, collectivités, agriculteurs, industriels, syndicats d'eau potable & d'assainissement, acteurs de l'aménagement, du tourisme et des loisirs, associations environnementales, représentants des consommateurs...



5 Axes

transversaux



2 Sessions d'Assises



19 Actions

à mettre en œuvre
par l'ensemble
des acteurs de l'eau
et de l'aménagement
du territoire



4 Ateliers Thématiques





Axe 1

AGIR SUR TOUS LES USAGES POUR CONSOMMER MOINS D'EAU

“ Réduction globale de 10%
d'eau prélevées d'ici 2030 ”

[Objectif du Plan Eau National]

La sobriété dans tous les usages de l'eau et pour tous les acteurs est la mesure principale qui ressort du dialogue territorial. La réduction de nos consommations d'eau passe par une meilleure connaissance des prélèvements, des consommations et de l'efficacité des réseaux d'eau et d'irrigation. Le développement et le déploiement raisonné des technologies apparaît comme complémentaire et indispensable pour tendre vers un système plus sobre.

La réduction de nos consommations amène à se questionner sur nos besoins et sur la ressource nécessaire pour les satisfaire dans un contexte de changement climatique, d'augmentation de la démographie et d'urbanisation croissante. Au-delà des actions opérationnelles énoncées ci-dessous, il s'agit aussi de changer nos habitudes et modes de consommation en adoptant des pratiques plus vertueuses. Néanmoins, ces changements de modes de vie ne font pas l'unanimité et certaines réticences ont été exprimées, traduisant la crainte de mesures jugées contraignantes, de restrictions des libertés individuelles, de perdre en qualité de vie, en confort...

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PRELEVEMENTS ET DES CONSOMMATIONS

- **Deployer plus largement des compteurs de prélèvement et de consommation**

La maîtrise de la consommation d'eau passe par une meilleure connaissance des volumes prélevés et consommés.

- **Promouvoir la télérelève ou la radiorelève**

A l'initiative des services d'eau ou des catégories d'usagers, le suivi de la consommation d'eau en temps réel permet de mieux maîtriser les consommations et d'améliorer des systèmes de distribution.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES FORAGES

Une meilleure connaissance des forages est nécessaire (localisation, usage, volumes prélevés, caractéristiques techniques, aquifères traversés et captés, etc.) pour protéger durablement les ressources en eaux souterraines.

La réalisation d'un forage doit respecter la réglementation et les règles de l'art. Les forages privés doivent être mieux connus.

AMÉLIORER LES RESEAUX DE SUIVI QUALITATIF ET QUANTITATIF DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Un maillage fin du territoire permet de mieux connaître et préserver la ressource en eau et les milieux associés tout en facilitant la gestion et l'anticipation des situations de crise.

AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES RESEAUX POUR TOUS LES USAGES

Il s'agit, pour toutes les catégories d'usagers, de poursuivre l'amélioration de l'efficacité des réseaux en recherchant et en réparant les fuites.



REDUIRE LES CONSOMMATIONS EN EAU

- **Déployer des dispositifs et promouvoir des actions hydro-économiques**

L'équipement des ménages en dispositifs économes en eau contribue à l'effort de réduction des prélèvements, mais aussi à la sensibilisation à des pratiques plus vertueuses. Cette action est déployée par le Département, mais aussi par certaines collectivités ou syndicats de bassin versant.

- **Rendre les espaces verts et jardins sobres en eau**

L'ensemble des acteurs propriétaires de jardin publics ou privés, d'espaces verts doit tendre vers une gestion sobre en eau en privilégiant les essences végétales adaptées au climat local et résistantes à la sécheresse, limitant ainsi leurs besoins en arrosage.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une approche d'aménagement paysager durable, permet de préserver les ressources en eau, de favoriser la biodiversité et de réduire l'entretien nécessaire aux espaces verts.

Les collectivités ont un devoir d'exemplarité dans cette démarche pour être des modèles et rendre ces changements acceptables.

- **Accompagner la réduction des consommations dans les bâtiments publics**

Les collectivités, propriétaires de bâtiments, doivent être exemplaires dans la gestion et la consommation de l'eau (récupération et réutilisation de l'eau de pluie, détection de fuites, installation d'économiseurs d'eau ...).

- **Inciter les industriels consommateurs d'eau à mettre en place un Plan de Sobriété Hydrique (PSH)**

La généralisation des Plans de Sobriété Hydrique, notamment dans les industries liées à la réfrigération, encourage une gestion plus responsable et efficiente de l'eau.

Dans les processus de production, les postes à pertes sont identifiés ainsi que les investissements à réaliser pour optimiser la ressource.

- **Installer des Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour piloter l'irrigation et moderniser le matériel**

Ces outils, souvent basés sur des données météorologiques, agronomiques et hydriques, offrent aux agriculteurs des informations précises et personnalisées pour une gestion plus efficiente et optimisée de l'irrigation. En parallèle, moderniser le matériel d'irrigation contribue à améliorer les performances et l'uniformité de la distribution de l'eau, limitant les pertes et favorisant une meilleure adaptation aux contraintes climatiques et réglementaires.

APPLIQUER UNE TARIFICATION DIFFERENCIEE DE L'EAU POTABLE POUR INCITER A LIMITER LES CONSOMMATIONS

La tarification de l'eau doit refléter sa valeur réelle et inciter les usagers à une consommation plus responsable, en tenant compte des coûts liés à son prélèvement, son traitement et sa distribution. Une tarification différenciée (progressive, saisonnière,...) permet de promouvoir l'équité sociale en garantissant l'accès à l'eau pour tous, tout en encourageant les économies d'eau et en décourageant le gaspillage chez les gros consommateurs.



Axe 2

OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

“Donner la priorité à l'infiltration.”

[Principe issu du dialogue territorial]

Le dialogue territorial a fait émerger en priorité les mesures d'infiltration de l'eau dans les sols pour contribuer à la recharge des nappes, à la réduction du ruissellement et à la prévention des inondations.

L'artificialisation des sols est au cœur des préoccupations, confrontant le développement du territoire à la préservation de l'environnement. Cette situation souligne la nécessité de trouver un équilibre entre croissance et protection des ressources naturelles. Les participants souhaitent que l'eau (et son cycle naturel) fasse partie intégrante des réflexions d'aménagement et de planification du territoire.

En complément des solutions fondées sur la nature permettant l'infiltration des eaux, deux autres solutions peuvent être mises en œuvre :

- *Le stockage de l'eau pluviale peut permettre de réduire les besoins en eau pendant les périodes de sécheresse, tout en sécurisant les usages. Point de désaccord profond lors des différentes sessions, plusieurs participants s'inquiètent que la construction de retenues n'incite pas à la transition et aux changements de pratiques agricoles, et conforte le modèle agricole actuel. Ainsi, la construction de retenues collinaires doit être conditionnée au respect du bon fonctionnement des milieux naturels. La*

grande majorité des acteurs s'accorde sur le mode d'alimentation de ces retenues :

- ❖ *Les projets de retenues par pompage dans les nappes sont à prohiber ;*
- ❖ *Les projets de retenues collinaires ou par dérivation de cours d'eau en période de hautes eaux (hivernale) sont à développer au cas par cas, au regard de la réglementation et de leurs impacts sur les milieux naturels.*

- *La réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux des procédés, eaux de refroidissement...) peut contribuer à réduire les besoins en eau potable pour certains usagers. Certains rejets d'eaux usées traitées peuvent contribuer au soutien à l'étiage des cours d'eau, cet élément est un point de vigilance dont il faut tenir compte dans le développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).*

A noter que le stockage et la réutilisation des eaux ne font pas consensus et soulèvent également des points de vigilance, tels que leurs coûts de mise en œuvre et leurs impacts.

FAVORISER L'INFILTRATION DE L'EAU EN RENDANT LES SOLS PLUS PERMEABLES

- **Préserver, restaurer les milieux naturels et leurs fonctionnements**

Cette démarche, qui implique de protéger et de restaurer les zones humides, les cours d'eau, etc, contribue à renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques et à garantir la disponibilité et la qualité de l'eau pour les générations futures.

- **Préserver et restaurer les espaces boisés et forestiers**
- **Préserver les espaces agricoles**

ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES ET LES ASSOLEMENTS

Au-delà de la réduction de la consommation en eau, les pratiques agricoles doivent continuer d'évoluer pour répondre aux enjeux environnementaux : infiltrer l'eau dans les sols jusqu'aux nappes, prévenir le risque inondation, préserver la biodiversité, garder des sols vivants...

LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS DANS LES PROJETS D'URBANISME

La planification de l'aménagement du territoire doit favoriser le cycle naturel de l'eau en préservant et restaurant les milieux naturels, la perméabilité et le bon état des sols tout en limitant l'imperméabilisation. L'occupation des sols doit contribuer à atteindre l'objectif d'infiltration.

GERER ET INFILTRER LES EAUX PLUVIALES URBAINES

Infiltrer les eaux pluviales, c'est réduire les volumes d'eau qui transitent dans les réseaux par temps de pluie et donc les risques d'inondation par débordement des réseaux, c'est participer à la réalimentation des ressources en eau des sols et des nappes, et c'est aussi mieux maîtriser les flux polluants qui transitent par les eaux de ruissellement.

STOCKER L'EAU PLUVIALE POUR TOUS LES USAGES

Le recours aux solutions de stockage de l'eau est à étudier au cas par cas, en complément du déploiement massif des solutions d'infiltration.

- Installation de cuve de stockage
- Récupérations des eaux de toitures
- Retenues collinaires ou stockage par dérivation des cours d'eau en période de hautes eaux

REUTILISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

- Eaux grises
- Eaux de pluie
- Eaux usées traitées
- Eaux de piscine
- Eaux issues de processus industriels
- Eaux issues de processus agricoles
-

La réutilisation des eaux non conventionnelles constitue une solution pour limiter les prélèvements dans les ressources naturelles, elle doit être étudiée là où c'est possible et cohérent.



Axe 3

AGIR SUR LA GOUVERNANCE, L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER

**“ Tendre vers un système plus
coopératif et efficient. ”**

[Principe issu du dialogue territorial]

La gouvernance de l'eau entre les échelons hydrographiques et administratifs est perçue comme très complexe par les acteurs de l'eau. Une clarification du « Qui fait quoi ? » est souhaitée par les participants pour que les différentes instances puissent gagner en lisibilité. Un besoin de simplification et de lien entre les acteurs est largement ressorti du dialogue territorial. Dans les instances, la représentation de la pluralité des acteurs et des différentes sensibilités au sein d'un même usage doit être un point de vigilance.

Pour une gestion efficace et durable de l'eau, il est fondamental d'agir aux différentes échelles de la gouvernance de l'eau pour construire une vision partagée sur le long terme.

Les clés de cette réussite sont : l'accompagnement des acteurs en créant du lien entre les différentes instances de l'eau et également de l'aménagement du territoire. De plus, l'implication des citoyens et de la jeunesse (conseils municipaux, conseils départementaux des jeunes) dans les projets de territoire est aussi noté comme une clé de réussite. Par ailleurs, il ressort également du dialogue territorial un besoin de tendre vers une gouvernance plus coopérative et partagée, régulée localement.

L'assistance technique et l'appui financier depuis l'émergence des projets jusqu'à leur mise en œuvre sont essentiels pour soutenir les initiatives de gestion de l'eau.

Ainsi, pour monter en compétences sur l'ingénierie de ces projets, la mise en réseau des acteurs techniques et le partage d'expériences sont nécessaires et doivent être renforcée pour les situations complexes et multi-acteurs.

Globalement, il est souhaité une simplification des procédures de financement et d'accompagnement.



RENFORCER LA GOUVERNANCE DEPARTEMENTALE

- **Renforcer le rôle de la Conférence Départementale de l'Eau (CDE) :**

La conférence départementale de l'eau est une instance de concertation pilotée par l'Etat, le Département et l'agence de l'eau sur les sujets de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a notamment en charge de :

- ❖ Animer la feuille de route départementale des partenaires
 - ❖ Animer des réseaux d'acteurs
 - ❖ Animer des groupes de travail thématiques
- **Créer de la transversalité entre :**
 - ❖ Les différentes instances de l'eau
 - ❖ Les instances de l'eau eau et celles de l'aménagement du territoire



RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE OU DE BASSIN VERSANT

De nombreuses instances existent, à des échelles territoriales variées, autour de l'eau et de l'aménagement du territoire, qu'il faut veiller à articuler en cohérence.

- **Mettre en place des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour chaque bassin versant**
- **Favoriser la participation des habitants (citoyens, conseils des jeunes)**

Il s'agit de donner une place plus importante aux habitants pour favoriser leur investissement et leur engagement.

- **Inscrire un module « sécheresse / rupture Alimentation en Eau Potable » dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

ACCOMPAGNER LES ACTEURS PAR L'INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Le domaine de l'eau est complexe, multithématique et technique.

L'accompagnement des acteurs par des appuis techniques et financiers est donc essentiel, et ce depuis l'émergence des projets jusqu'à leur mise en œuvre.

- **Développer l'appui technique aux porteurs de projets**
- **Développer l'appui financier aux porteurs de projets**
- **Optimiser le partage des modalités et règles de financement de tous les acteurs**
- **Déployer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**





Axe 4

PARTAGER LES CONNAISSANCES, INFORMER & SENSIBILISER

“ Faire ruisseler & infiltrer
l’information. ”

[Principe issu du dialogue territorial]

Les participants ont conscience que nous sommes “tous acteurs”, “tous consommateurs” et que nous avons “tous un rôle à jouer”. Les actions de communication et de sensibilisation doivent aller dans ce sens, et ce dès le plus jeune âge, pour mobiliser et responsabiliser l’ensemble des acteurs de l’eau, favorisant les changements de comportements et de pratiques.

La communication et la sensibilisation sont ressorties comme un enjeu stratégique dans le processus de dialogue territorial, pour atteindre les objectifs. Le manque de coordination et de mutualisation des moyens apparaît comme fortement préjudiciable aux actions pourtant nombreuses et déployées par tous les acteurs.

Il est souhaité une communication plus positive, moins anxiogène, adaptée aux différents publics et utilisant les bons canaux de diffusion. La formation des élus est pointée comme stratégique au regard de la complexité et de la multiplicité des sujets et des compétences.

METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARTAGEE ENTRE LES ACTEURS

- Réunir les acteurs autour d’un évènement « Eau » annuel

- Définir une stratégie départementale de communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques pour tendre vers une communication plus positive et adaptée au public cible

METTRE EN PLACE DES ACTIONS PEDAGOGIQUES CIBLEES POUR FAVORISER DES DEMARCHES VERTUEUSES ECONOMES EN EAU ET DEVELOPPER DES RESEAUX D’ACTEURS

Pour tous les publics :

- ❖ Elus du territoire
 - ❖ Techniciens “eau”
 - ❖ Grand public
 - ❖ Scolaires et personnel enseignant
 - ❖ Agriculteurs & industriels
 - ❖ Professionnels du tourisme et des activités de loisirs
- Développer une communication spécifique sur la gestion de crise en période de sécheresse
 - Déploiement des formations à destination des acteurs économiques pour partager les connaissances et mettre en réseau les acteurs
 - Développer la sensibilisation des élus
 - Intervenir en milieu scolaire dès le plus jeune âge sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

CAPITALISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LES EXPERIENCES

- Créer un centre de ressources lieu de partage des connaissances, des bonnes pratiques et des expériences menées dans la Drôme



Axe 5

PENSER ENSEMBLE NOS TERRITOIRES DE DEMAIN

“ L'eau est un bien commun essentiel qui nécessite une gestion solidaire entre les territoires, équitable entre les usages et discutée collectivement. ”

[Principe issu du dialogue territorial]

La démarche de dialogue territorial a permis de conforter le besoin de partager une vision commune de notre territoire de demain, au-delà des actions opérationnelles à mettre en œuvre rapidement. C'est notamment l'objectif stratégique des projets de territoires pour la gestion de l'eau, objectif qui doit également être intégré aux politiques de planification et d'aménagement des territoires.

L'enjeu est d'engager la transition des territoires, c'est à dire de faire des choix de développement permettant de répondre aux besoins sociétaux tout en considérant les limites de la ressource en eau et la nécessaire préservation des milieux naturels.

Ces réflexions doivent se construire dans une logique de coopération entre les acteurs, entre les territoires et entre les usagers. Cela implique de créer du dialogue territorial avec des lieux de concertation et d'échanges, pour faire évoluer les postures et pour construire ensemble.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES TERRITOIRES DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Poursuivre l'accompagnement du dialogue territorial et faciliter le dialogue, les solidarités, les coopérations**
- **Mettre en place des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour chaque bassin versant**

